

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE DE SAINT-POIX

-=-=-=-

Séance du 5 mars 2018

-=-=-=-

Nombre de membres en exercice :	11	Date de la convocation :	27 février 2018
Nombre de membres présents :	7	Date de l'affichage :	27 février 2018

L'an deux mil dix-huit, le cinq mars, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Mme BENÂTRE, Maire.

Etaient présents : Mme BENÂTRE Simone, Maire, M. GÉGU Christel et M. LEMARIÉ Jean-Pierre, Adjoint, M. LEMERCIER Jérôme, M. BEUCHER Clément, M. RICHARD David et Mme ROSSIGNOL Béatrice

Absents excusés : M. LOINSARD Loïc, M. COUSIN Cyril et M. GARNIER Jérôme

Absente : Mme MAUGAN Laëtitia

Secrétaire de séance : M. BEUCHER Clément

Réhabilitation et extension de la salle des fêtes

➤ Comptes rendus des réunions de chantier

M. Christel GÉGU, 1^{er} Adjoint, présente l'avancée des travaux :

- les travaux de terrassement et la pose des longrines sont terminés, l'isolation intérieure a été enlevée
- le charpentier devrait intervenir cette semaine
- les élus sont allés visiter la nouvelle salle de Cuillé pour se rendre compte des aménagements possibles :
 - * le plafond et les murs de la salle seront peints en blanc ainsi que les gaines, seules les grandes traverses conservent leur teinte bois : mise en valeur du parquet
 - * le bloc scène (murs et plafond) sera peint en noir
 - * les huisseries seront de couleur gris anthracite
 - * hall d'entrée :
 - un tapis incorporé au sol sera installé avec une grille pour récupérer les graviers
 - un carrelage clair dessinera un T et les côtés seront plus foncés pour trancher avec les murs blancs
 - une petite touche de couleur peut être envisagée
 - * les sanitaires seront de couleur rouge pour les murs et la faïence et tous les équipements (lavabos, toilettes...) seront blancs
 - * la ventilation double flux sera stockée dans le local ménage, elle sera moins imposante que prévue, une petite ventilation pourrait être installée du côté des sanitaires.
 - * une seule gaine sera apparente (peinte en blanc)
 - * les aménagements proposés par l'architecte ne prévoient pas de local à usage de vestiaires, une solution sera à trouver en interne
 - * l'emplacement de stockage des tables et des chaises sera réservé à l'usage du bar, il n'y a plus lieu d'installer un rideau de séparation, le matériel sera stocké de chaque côté de la scène avec un système de rangement adapté (chariot ou système retenu par Cuillé)
 - * l'espace bar sera peint en blanc à l'exception du mur derrière le comptoir qui sera en rouge
 - * les aménagements extérieurs :
 - la terrasse pourrait être en béton « balayé » de couleur pour trancher avec l'enrobé gris
 - des bambous pourraient délimiter la terrasse, l'intérêt est qu'ils n'ont pas besoin de beaucoup d'entretien mais le risque est qu'ils peuvent soulever le béton
 - le choix de la couleur de l'enduit pour la partie haute de la salle (cantine) reste à définir
 - l'entrée de la salle de cantine serait conservée et quelques places de parking pourraient être créées

➤ Mobilier

M. Christel GÉGU explique que des devis seront demandés auprès d'entreprises spécialisées, implantées localement afin de pouvoir tester le matériel. A Cuillé, plus de 12 500 € ont été engagés en 2017 pour l'acquisition de 30 tables et 100 chaises. A Saint-Poix, il faut prévoir au moins 200 chaises et une quarantaine de tables. Les

tables doivent être solides, pliantes mais pas trop lourdes et les chaises doivent être confortables, empilables sans ressembler à des chaises de cantine.

M. GÉGU propose de se renseigner auprès de MMO à Vitré, d'OCCA BURO à Méral, de FUDICIAL à Changé les Laval.

➤ **2018/05 - Equipements de cuisine supplémentaires**

M. GÉGU rappelle qu'un des fours à gaz, l'armoire réfrigérante double porte et une hotte vont « retourner » dans la future cuisine. Un devis complémentaire avait été demandé en novembre 2017 auprès de l'entreprise FCPL, retenue au marché de travaux, pour la fourniture des équipements manquants : 1 table de dépose avec étagère, 2 tables de travail adossées, 2 tables de travail mobiles, 1 table chaude et 1 siphon de sol pour un montant de 4 664.85 € HT.

Après consultation du plan de réservation des équipements de cuisine et la rencontre du responsable de la société FCPL, une nouvelle proposition commerciale a été transmise : la table de dépose avec étagère sera réalisée sur mesure sans supplément tarifaire (dimensions : 1080 x 700), les prix initiaux sont maintenus, une des tables adossées (1600 x 700) sera supprimée afin de créer un placard pour ranger la vaisselle. Ce dernier sera réalisé en interne.

La proposition commerciale (hors marché) n°1711064 du 05/03/2018 s'élève donc à 4 206.65 € HT soit 5 047.98 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
VALIDE la proposition de FCPL de fournir les équipements de cuisine supplémentaires pour un montant de 5 047.98 € TTC.

➤ **Installation de panneaux photovoltaïques**

M. GÉGU fait part au Conseil de l'obtention de la subvention Leader du GAL Sud Mayenne de 12 873 €.

➤ **Subvention de la Communauté de Communes du Pays de Craon au titre du Contrat Territoire-Région**

M. GÉGU porte à la connaissance des élus la suppression de ladite subvention au nom du principe de non cumul d'aides régionales sur un même projet. La Commune aurait pu prétendre à 30 000 €. Quelques communes se trouvent dans la même situation. M. GÉGU s'interroge sur la redistribution de l'enveloppe budgétaire.

Préparation des budgets primitifs 2018

➤ **Aperçu des résultats 2017**

Mme le Maire fait part aux conseillers de la note de Mme la Trésorière en date du 1^{er} mars 2018 relative à l'intégration des résultats 2017 du budget Assainissement au compte administratif de la Commune suite au transfert de la compétence au 1^{er} janvier 2018.

Mme le Maire présente les résultats 2017 :

ASSAINISSEMENT	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	21 679.43 €	18 401.22 €	6 939.92 €	13 750.63 €
Résultat de l'exercice 2017	- 3 278.21 €			+ 6 810.71 €
Reports 2016		+ 3 402.60 €		+ 5 752.88 €
Résultats de clôture 2017	21 679.43 €	21 803.82 €	6 939.92 €	19 503.51 €
Résultats définitifs de clôture 2017	Excédent de clôture 2017	+ 124.39 €	Excédent de clôture 2017	+ 12 563.59 €

COMMUNE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	284 715.80 €	311 044.20 €	107 667.57 €	609 352.07 €
Résultat de l'exercice 2017		+ 26 328.40 €		+ 501 684.50 €
Reports 2016		+ 44 230.28 €		+ 55 519.13 €
Résultats de clôture 2017	284 715.80 €	355 274.48 €	107 667.57 €	664 871.20 €
Résultats Définitifs De clôture 2017	Excédent de clôture 2017	+ 70 558.68 €	Excédent de Clôture 2017	+ 557 203.63 €
Intégration résultats ASST		124.39 €		12 563.59 €
Résultats de clôture 2017	284 715.80 €	355 398.87 €	107 667.57 €	677 434.79 €
Résultats Définitifs Cumulés de clôture 2017	Excédent de clôture 2017	+ 70 683.07 €	Excédent de Clôture 2017	+ 569 767.22 €

➤ Validation des projets

❖ Cimetière

Mme le Maire précise que les marbreries les plus proches seront consultées pour effectuer les travaux liés à la fin de la procédure de reprise des concessions. A titre indicatif, la Commune de Cuillé a réglé en 2013 une facture de près de 10 000 € TTC pour 20 emplacements repris (démontage des monuments, creusage de fosse, ouverture de caveaux, remblaiement, exhumations, sac à ossements (reliquaires), dalle de couverture, évacuation et élimination des monuments, fourniture et pose d'un ossuaire...).

❖ Sanitaires publics près de l'église

Dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP), Mme le Maire rappelle les travaux à réaliser dans les sanitaires qui feront l'objet d'une demande de déclaration préalable auprès du service urbanisme de Château-Gontier :

- dépose de la cloison séparatrice existante
- création d'un sanitaire adapté à tous avec équipements réglementaires
- pose d'une porte extérieure avec poignées de tirage intérieures
- remplacement du lavabo existant par un lave-mains adapté avec robinetterie préhensible et mitigeur allongé
- travaux d'électricité : raccordement à l'église et installation d'un sous-compteur

Un registre d'accessibilité devra être élaboré pour chaque établissement recevant du public (ERP) ou installation ouverte au public (IOP) figurant dans l'Ad'AP.

❖ Ecole : travaux de sécurisation

Mme le Maire précise qu'un passage pour piétons sera créé au niveau du terre-plein devant l'école, mais aucune barrière ne sera posée en face du portail d'entrée eu égard au stationnement du car. L'emplacement de ce dernier sera matérialisé au sol. Les têtes des ilots centraux du passage seront repeintes, enfin des panneaux de signalisation réglementaires seront posés (Voir sur la Commune de Montjean).

❖ Mairie

- Pour les travaux d'aménagement du parvis, pour l'instant, seule la pelouse sera semée. Les trois arbres seront arrachés à la Toussaint. Les deux jardinières peuvent être enlevées dès à présent.
- Le Conseil valide l'acquisition d'un ordinateur portable et d'un vidéoprojecteur.

❖ N° 2018/06 - Désherbeurs mécaniques : groupement de commandes et référents CAO

Mme le Maire rappelle l'accord de principe émis par le Conseil lors de la séance du 29 janvier 2018 à l'achat mutualisé de désherbeurs mécaniques et des accessoires (brosse, lames...).

Les Communes de Laubrières, Gastines, Saint-Poix, Cuillé, Fontaine-Couverte, Ballots et Renazé ont décidé de se regrouper et constituer un groupement de commandes.

La commune de Renazé sera le coordonnateur de ce groupement de commandes.

Mme le Maire précise qu'il convient de désigner deux membres du conseil municipal en tant que titulaire pour l'un et suppléant pour l'autre de la commission d'appel d'offres (CAO). M. le Maire de Renazé en tant que représentant de la commune coordonnateur sera président de droit de cette Commission d'Appel d'Offres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
DÉSIGNE comme membre de la CAO dédiée à ce groupement de commandes :

- M. Clément BEUCHER comme titulaire
- M. Jérôme LEMERCIER comme suppléant.

AUTORISE Mme le Maire à signer la convention qui définit les engagements entre toutes les communes membres de ce groupement de commandes et toutes pièces se rapportant à ce groupement de commandes.

➤ Taux d'imposition 2018

Mme le Maire explique que sur la feuille d'impôts, la colonne « Syndicat de Communes », disparaît. Afin d'assurer une neutralité budgétaire et fiscale, les principes retenus par la Communauté de Communes du Pays de Craon sont les suivants :

- Impact du produit réel 2017 dans les attributions de compensation
- Les communes réintègrent la fiscalité du syndicat du Bassin de l'Oudon sur la fiscalité
- La Communauté verse directement la participation au nouveau syndicat.

Pour assurer une neutralité parfaite, les communes devront additionner à leurs taux existants les taux 2017 suivants, ce qui représente un total de 4 386 € (attribution de compensation) :

- TH : + 0,876 % soit 1 681 €
- TFB : + 1,140 % soit 1 620 €
- TFNB : + 1,970 % soit 1 085 €

➤ N° 2018/07 - Vote des subventions 2018 aux associations communales et autres

Mme le Maire rappelle brièvement les conditions d'attribution des subventions :

- soutien à une association caritative, le secours catholique (actif sur la commune)
- soutien aux associations en fonction de leur dynamisme au sein de la commune et de leurs besoins
- l'attribution d'une aide exceptionnelle reste possible
- paiement direct des subventions de certains organismes (CAUE, FDGDON) dont le montant est fixé selon des critères de population ou de superficie.
- versement de la subvention (en mai ou juin) sur présentation d'un bilan financier.

Mme le Maire fait part au Conseil des demandes spécifiques :

❖ APEL

En 2017, l'association a renoncé au versement de la subvention, mais celle-ci lui a été versée par la Commune, au titre d'avance, en prévision du règlement de la location de la salle des fêtes de Méral pour les répétitions du théâtre (250 €). La subvention ne sera pas versée cette année.

❖ Groupement communal de défense

Mme le Maire précise que par courriel l'association a renoncé au versement de la subvention pour cette année.

❖ Ecole publique de Cuillé

Par courrier en date du 9 janvier 2018, l'école a déposé une demande de subvention pour la classe d'environnement organisée à St-Germain sur Ay (Manche) du 18 au 20 juin 2018 (1 élève de St-Poix). A l'unanimité des membres présents, le Conseil ne souhaite pas répondre favorablement à cette demande.

❖ AMAC

Mme le Maire rappelle les termes de la convention qui prévoient qu'à l'occasion de la 1^{ère} année d'organisation du Festival des Mouillotins à St-Poix, la Commune ne verse pas de subvention mais s'engage à réaliser des travaux aux abords du site de la manifestation.

❖ Manger bio 53

M. Clément BEUCHER, membre de l'association devenue société coopérative d'intérêt collectif en juin 2017, sollicite l'attribution d'une subvention. Il précise que Manger Bio a pour objectif de rendre accessible à tous les produits bio locaux et notamment au sein des services de restauration scolaire. La SCIC permet de conforter les structures existantes (producteurs, transformateurs...) et de favoriser l'installation et la conversion. Le Conseil décide d'accorder à la SCIC, à titre exceptionnel, une subvention de 150 €.

❖ Autres demandes de subventions

APF 53, Fondation du Patrimoine, SPA (Convention fourrière), Asso. Des Conjointes survivants, Infirmités Moteurs Cérébraux, Association Main tendue, Comice agricole de Cossé-le-Vivien, Prévention routière, Association régionale des mutilés de la voix, UDAF 53, AFM (téléthon), Télé-proton 53, ligue contre le cancer, Chambre des Métiers, Maison de l'Europe, Réseau des collectivités, Association des Maires ruraux de la Mayenne, FF Randonnées, France Alzheimer, secours populaire, AFSEP, Entente sportive Craon Natation, .
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VOTE les subventions 2018 aux associations comme suit :

Associations	2017 pour mémoire	2018
Football : Association Cuillé/St-Poix	1 350.00 €	1 350.00 €
Football : Subvention exceptionnelle - 20 ans du club	300.00 €	
Club de la Joie	300.00 €	300.00 €
Anciens Combattants et A.F.N.	120.00 €	120.00 €
A.P.E.L. St-Poix / Laubrières	300.00 €	
Culture et Patrimoine au Présent – subv. Except. (Chemin de Croix)	700.00 €	700.00 €
Comité des Fêtes de l'Entente Paternaise*		
Secours catholique	150.00 €	150.00 €
Classes de découvertes (écoles publiques du secteur) – non versée	100.00 €	
Groupement communal de défense c/ les ennemis des cultures	50.00 €	
Manger Bio 53 – subvention exceptionnelle		150.00 €
POLLENIZ - FDGDON : Gpt Défense c/ organismes nuisibles	65.27 €	66.01 €
C.A.U.E : Conseil d'architecture et d'urbanisme	45.73 €	45.73 €
TOTAL / Subventions votées	3 481.00 €	2 881.74 €
TOTAL / Subventions versées	3 381.00 €	

➤ **N° 2018/08 - Participation aux frais de fonctionnement de l'école publique Jacques-Yves Cousteau de Cuillé**

Mme le Maire fait part au Conseil du courrier de la mairie de Cuillé en date du 8 février 2018 sollicitant la somme de 1 006 € au titre de la participation aux frais de fonctionnement de l'école publique pour 2 élèves, pour l'année scolaire 2017-2018.

Les coûts moyens par élève sont les suivants :

- Maternelle PS, MS et GS (fournitures scolaires comprises) : 1 x 784 €
- CP, CE et CM (fournitures scolaires comprises) : 1 x 222 €

Mme le Maire propose de verser la même somme par élève que celle attribuée dans le contrat d'association communal 2017-2018 à savoir 465 € soit un total de 930 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
DÉCIDE de verser à la Commune de Cuillé, au titre de l'année scolaire 2017-2018, la somme de 930 € soit 465 € par élève pour la prise en charge des frais de fonctionnement de l'école publique J-Y Cousteau pour deux élèves de Saint-Poix scolarisés.

Remarque : un courrier explicatif de la décision sera joint à la délibération

N° 2018/09 - Division de parcelle et rétrocession

Mme le Maire explique que le cabinet KALIGEO, géomètre-expert, a été diligenté par MAYENNE HABITAT, pour procéder à la division de sa propriété cadastrée à la section A 626 de 809 m², située 1 et 3 chemin des Chênes comprenant 2 logements et à l'implantation du nouveau bornage en vue de la vente du terrain sis 1 chemin des Chênes à M. Arnaud GOUGEON et Mme Océane ROUAULT. L'une des bornes à implanter dans le cadre de cette division devant être positionnée en limite de la propriété de la Commune de St-Poix (parcelle A 628), Mme le Maire a été conviée le 19 février dernier à une rencontre sur site.

Lors de ce rendez-vous, il a été constaté que la haie bocagère séparative du domaine public a été implantée dans l'alignement de la parcelle contiguë A 566 à l'intérieur de la parcelle en cours de cession (retrait de 2 m par rapport à la limite de propriété), laissant une bande de terrain de 34 m² environ entretenue par la collectivité alors même qu'elle appartient à MAYENNE HABITAT.

Préalablement à la vente de ladite parcelle, il y a lieu de régulariser la situation et de procéder à la rétrocession de cette bande de terre à la Commune pour des motifs tant esthétiques que sécuritaires : le reculement de la bande de terrain (environ 2 m) créerait un décrochement dans le chemin des Chênes qui réduirait considérablement la visibilité des automobilistes et le cheminement des piétons deviendrait dangereux avec la suppression de ce faux trottoir.

La vente des lots 4 (parcelle A 625 de 927 m²) et 5 (parcelle A 626 de 809 m²) du lotissement des Chênes à MAYENNE HABITAT (OPDHLM) a eu lieu en 2006 pour un montant de 6 471.57 € HT soit 7 740 € TTC (1 736 m² au total) selon l'estimation des Domaines (4.46 € TTC/m²) chez Maître BELLAMY, notaire à Cuillé, dépositaire du dossier du lotissement.

Mme le Maire explique que la rétrocession de la bande de terrain pourrait intervenir à titre gratuit.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE, pour des raisons de sécurité routière et piétonnière, de visibilité et d'esthétique dans le chemin des Chênes, de se porter acquéreur de la bande de terre appartenant à MAYENNE HABITAT d'une surface approximative de 34 m².

SOLLICITE du propriétaire MAYENNE HABITAT l'acceptation de la rétrocession de cette bande de terre pour les motifs sus-énoncés.

DIT qu'en cas de validation, les frais de bornage et les frais notariés liés à cette acquisition seront pris en charge par la Commune de Saint-Poix.

DÉSIGNE Maître SIROT GÖPEL, Notaire à Cuillé, dépositaire du dossier initial du lotissement des Chênes, pour établir l'acte de rétrocession.

DONNE TOUS POUVOIRS à Mme le Maire ou Mrs les Adjointes pour signer les documents à intervenir dans ce dossier.

Logement 8, B rue de l'Atlantique : demande d'abattement

Mme le Maire donne lecture du courrier en date du 7 février 2018 de M. Alban BONHOMMEAU, locataire dudit logement, sollicitant directement auprès de la Trésorerie de Craon, un abattement sur le montant de son loyer de décembre 2017 en raison de sa privation de chauffage et d'eau chaude pendant 18 jours suite à la panne de sa chaudière.

Mme le Maire rappelle la décision du Conseil Municipal du 29 janvier dernier d'exempter le locataire, à titre exceptionnel, et eu égard au préjudice subi, du paiement de l'entretien de sa chaudière pour l'année 2017 soit environ 90 €.

Le Conseil décide de ne pas donner suite à cette demande d'abattement. Un courrier sera adressé au locataire.

Point sur les dossiers en cours : AMAC

M. Clément BEUCHER, référent du festival sur la Commune de St-Poix et membre du bureau, rappelle la réunion préparatoire qui se tiendra demain matin à la mairie en présence des représentants de la Préfecture, la Sous-Préfecture, la gendarmerie, les pompiers, la Croix rouge....

A l'ordre du jour :

- sécurité sur le site du festival et dans le village
- fermeture des voies, réglementation des accès
- visites du site (terrains, vestiaires, bâtiments mis à disposition...)

Une demande d'éclairage public permanent du village a été déposée auprès de Territoire d'Energie 53 (ex SDEGM). Les « poteaux » d'éclairage du stade seront vérifiés quant à leur puissance et leur orientation.

Communauté de Communes du Pays de Craon (CCPC)

➤ Reconduction du dispositif Argent de poche 2018

Par délibération du 12 février 2018, la CCPC a reconduit l'opération de façon permanente. Le dispositif n'est plus considéré comme expérimental.

➤ Attributions de Compensation provisoires 2018

Mme le Maire présente le tableau récapitulatif portant notification des AC provisoires qui s'élèvent à 16 641 €. Le tableau intègre l'impact des bassins versants (soit 4 386 €).

➤ Voirie 2018

Les travaux de chaussée, de renforcement de structure sont confiés à l'entreprise PIGEON TP et les travaux de curage de fossés à TRAM TP. La liste des zones d'intervention pour les travaux de point à temps hors

agglomération devra être établie pour le 3 avril prochain. Les demandes de devis pour les éventuels travaux PATA et/ou bicouche dans le bourg devront être réalisées dans le courant du mois de mars.

Un enduit superficiel d'usure est prévu sur les chemins de la Petite Héronnerie, l'antenne Méhoderie, les Haies ainsi que sur la route des Barres, de la voie communale jusqu'à l'antenne de Beau Soleil. 4 tonnes de de GNT à 0/20 sont prévues pour le point à temps. Enfin les fossés du chemin de la Bérengerie seront curés sur une longueur de 100 m sans dérasement, les travaux ont débuté ce lundi. Les entrées du stade pour le festival des Mouillotins seront réalisées en même temps (pose d'aquatub).

➤ Réorganisation de la collecte des ordures ménagères et emballages

Le service Environnement a transmis la liste des rues concernées par l'interdiction pour les camions de collecte de recourir à la marche arrière (sauf manœuvre de positionnement). Ainsi dans le chemin du Corps de Garde les bacs devront être déposés face au n°2 et au fond de l'impasse de l'église sur la place.

Pour la gestion des déchets lors du festival des Mouillotins, l'AMAC va rencontrer le service Environnement.

➤ Tarifs 2018 : assainissement et eau potable

Les tarifs 2017 sont repris à l'identique, ils seront lissés sur plusieurs années.

➤ Compte rendu du CIAS du 29 janvier 2018

A l'ordre du jour : vote du budget primitif 2018, effacement de dettes, renouvellement de la convention entre les Ateliers d'échanges et le Département, adhésion à l'association Cultures du cœur, partenariat entre la MSAP et la Fédération des particuliers Employeurs...

➤ Compte rendu du conseil communautaire du 12 février 2018

A l'ordre du jour : conciliateur de justice, AC provisoires, vote des subventions, contournement de Cossé-le-Vivien et le barreau Est, zone d'activité « les Hersouillères », attribution des marchés pour la voirie, règlements de service pour le nouveau service Eau et Assainissement et tarifs...

➤ Compte rendu de l'assemblée plénière du 19 février 2018

Le bilan de l'année 2017 a été dressé et les projets 2018 ont été évoqués : piscine, contournement, maison de santé, Rincerie

Mme le Maire rappelle à chaque élu qu'il est destinataire du compte rendu de chaque séance.

QUESTIONS DIVERSES :

Assurances GROUPAMA

Lors de la rencontre de Mme MARCHAND, chargée d'affaires, le 13 février 2018, un point a été fait sur le contrat VILLASSUR :

- retrait de la garantie sur le poste de refoulement pris en charge par la CCPC depuis le 1^{er} janvier 2018
- extension de l'assurance pour la « nouvelle » salle quand ce sera « clos et couvert »
- mobilier urbain non assuré en cas de vandalisme (sauf choc avec un véhicule)
- festival des Mouillotins : assurance de l'association
- reconduction du contrat jusqu'au 31/12/2020

Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE)

Territoire d'énergie Mayenne déploie actuellement son réseau d'IRVE sur le Département. 48 bornes de recharge seront mises en service au cours du premier semestre 2018. Au plus près : Cossé-le-Vivien, Ballots, Craon, Loiron-Ruillé.

Information à caractère social

Mme le Maire présente la liste des personnes inscrites à la banque alimentaire.

Prélèvement à la source

Plusieurs réunions d'information décentralisées organisées conjointement par la Direction générales des Finances publiques, le Centre de gestion et l'AMF sont programmées du 16 au 30 mars 2018. Les élus et collaborateurs y sont conviés.

Agriculture et concurrence

Une réunion est prévue le 21 mars prochain à la Selle Craonnaise sur le thème « notre agriculture face à la concurrence européenne et mondiale : bilan, perspectives et défis ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h25.